

Réunion générale spéciale du CRAPO Procès verbal Le mercredi 8 octobre 2008



Membres de l'exécutif présents :

François Zarraga
Daniel Charron
Jacques Marengère
Francine Stuart

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par François Brochu, appuyé de Roger Chartrand, que l'ordre du jour soit adopté. Adopté.

2. Élections fédérales : appui aux candidats

Daniel Charron explique aux membres présents le processus qui a été suivi pour permettre l'évaluation des candidats. Des débats ont été organisés dans Hull-Aylmer et Gatineau, les candidats des cinq principaux partis ont été rencontrés individuellement dans Gatineau, le ministre responsable de l'Outaouais, Lawrence Cannon, a été rencontré par une équipe de comté et un sondage a été réalisé auprès de plus de 2 000 membres dans Hull-Aylmer et Gatineau.

Lors des rencontres dans Gatineau, les membres du groupe ont utilisé un formulaire pour noter les réponses des candidats.

En outre, le CRAPO avait rencontré plusieurs candidats au cours des derniers mois. Ainsi, le 25 juin 2008, Raphaël Déry du Bloc, Pierre Ducasse du NPD, Frédéric Pouyot du Parti Vert et Richard Nadeau du Bloc sont venus discuter de leurs programmes. Le CRAPO avait invité le chef du NPD, Jack Layton, lors d'une soirée vins et fromage le 5 février 2008. Le 19 septembre 2007, Raphaël Déry et Pierre Ducasse ont participé à un débat devant les membres du CRAPO. Richard Nadeau (5

septembre 2007) et Marcel Proulx (le 14 août 2007) avaient également été rencontrés par des membres du CRAPO.

C'est tout ce travail qui a permis aux membres des comités électoraux dans Gatineau, Hull-Aylmer, ainsi qu'aux membres du CRAPO dans Pontiac et Argenteuil-Mirabel-Papineau, de faire les recommandations suivantes.

A- Recommandation dans Hull-Aylmer

Dans Hull-Aylmer, il est proposé par Jacques Marengère, appuyé de François Zarraga, que l'AFPC appuie le candidat du Nouveau parti démocratique, Pierre Ducasse. Adopté.

B- Recommandation d'appui en groupe

Il est proposé par Louise Patrice, appuyée de Francine Stuart, que les membres du CRAPO appuient en une seule résolution les candidats des quatre circonscriptions de l'Outaouais. Adopté.

Il est proposé par Louise Patrice, appuyée de Francine Stuart que les candidats et candidates suivantes soient appuyés par l'AFPC :

Dans Gatineau : Richard Nadeau, du Bloc Québécois

Dans Pontiac : Céline Brault, NPD

Dans Argenteuil-Mirabel-Papineau : Mario Laframboise, du Bloc
Adopté.

3. Résolutions pour le Congrès triennal de l'AFPC

Daniel Charron explique que le CRAPO doit adopter une série de résolutions à temps pour qu'elles soient acheminées au Congrès triennal de l'AFPC qui se tient en mai 2009.

Quatre de ces résolutions avaient déjà été adoptées par le CRAPO lors de réunions précédentes.

(Les résolutions sont en annexe de ce procès-verbal)

A- Adoption de quatre résolutions précédemment adoptées

Il est proposé par Francine Stuart, appuyée de Francine Dumas, que les résolutions suivantes soient adoptées de nouveau :

- 1- Montant alloué aux Conseil de région
- 2- Élection des membres du Comité exécutif de l'AFPC au suffrage universel
- 3- Soins gynécologiques en Outaouais québécois
- 4- Structure de l'AFPC

Adopté.

B- Centre d'expertise – Harcèlement

Il est proposé par Louise Patrice, appuyée par François Brochu, d'adopter la résolution no. 5, Centre d'expertise sur le harcèlement. Adopté.

C- Bilinguisme du VPER de la Région de la capitale nationale

Il est proposé par François Zarraga, appuyé de Jacques Marengère, d'amender la résolution no 7 comme suit :

« Il est de plus résolu que le VPER quitte son poste s'il ne répond pas aux exigences linguistiques fonctionnelles. » Adopté.

Il est proposé par Francine Stuart, appuyée de Jacques Marengère, que la résolution no. 7 amendée, Bilinguisme du VPER – RCN, soit adoptée. Adopté.

4. Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisée, l'assemblée est levée.

ANNEXE
Résolution 1

Objet : Montant alloué aux Conseils de région

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

ATTENDU QUE le budget dévolu aux conseils de région par l'AFPC n'a pas augmenté depuis 2003;

ATTENDU QUE l'action politique est l'une des principales priorités de l'AFPC;

IL EST RÉSOLU que l'AFPC alloue un montant annuel récurrent de 5 \$ millions au financement des différents conseils de région du syndicat.

Proposé par Francine Stuart, appuyée par Jacques Marengère.

Adopté le 23 avril 2008 et adopté de nouveau le 8 octobre 2008.

Resolution 1

TITLE: ALLOCATION OF FUNDS TO REGIONAL COUNCILS

Originator : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

WHEREAS the funds that the PSAC has allocated to Regional Councils have not increased since 2003; and

WHEREAS political action is one of PSAC's main priorities;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC allocate a recurring annual amount of \$5 million to finance its various Regional Councils.

Proposed by Francine Stuart, seconded by Jacques Marengère.

Adopted 23-04-2008 and adopted again on October 8, 2008.

Résolution 2

Objet : Élection des membres du Comité exécutif de l'AFPC au suffrage universel

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

ATTENDU QUE les membres du Comité exécutif de l'AFPC de l'AFPC sont actuellement élu par un nombre très restreint de membres, c'est-à-dire les délégué-e-s choisi-e-s pour participer au congrès national triennal et aux congrès régionaux; et

ATTENDU QUE les dirigeant-e-s des sections locales et les membres de la base sont écartés d'office de la sélection; et

ATTENDU QUE les membres du Comité exécutif de l'AFPC sont les porte-parole de tous les membres de l'Alliance :

IL EST RÉSOLU QUE les membres du Comité exécutif de l'AFPC soient élus au suffrage universel et à la majorité simple.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les moyens technologiques de l'heure soient utilisés par l'AFPC pour tenir ce scrutin.

Proposé par Marie-Françoise Bertrand, appuyée par Louise Patrice.

Adopté le 23 avril 2008 et adopté de nouveau le 8 octobre 2008.

Resolution 2

TITLE: ELECTION OF ALLIANCE EXECUTIVE COMMITTEE MEMBERS BY UNIVERSAL SUFFRAGE

Originator: Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

WHEREAS members of the Alliance Executive Committee are currently being elected by a limited number of members, namely delegates chosen to participate at the National Triennial Convention and Regional Conventions; and

WHEREAS Local officers and grassroots members are automatically ruled out from participating; and

WHEREAS members of the Committee are spokespeople for all PSAC members;

BE IT RESOLVED THAT members of the PSAC Executive Committee be elected by universal suffrage and by a simple majority;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC use state-of-the-art technologies to hold this vote.

Proposed by Marie-Françoise Bertrand, seconded by Louise Patrice.

Adopted on 23-04-2008 and on October 8, 2008.

Résolution 3

Objet : Soins gynécologiques

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

Attendu qu'au Québec et plus particulièrement dans la région de l'Outaouais, il existe une pénurie de professionnels de la santé spécialement en soins gynécologiques; et

Attendu qu'il y a seulement trois gynécologues pour desservir la région; et

Attendu que les femmes de l'Outaouais québécois ne peuvent se prévaloir des services gynécologiques offerts du côté de l'Ontario et doivent ainsi parcourir de grandes distances à leurs propres frais, jusqu'à Montréal, afin de recevoir des soins gynécologiques adéquats; et

Il est résolu que l'AFPC appuie les démarches menées par le CRFO et s'engage à faire le lobbying politique nécessaire auprès des instances publiques afin de régler la pénurie de service gynécologiques; et

Il est de plus résolu que l'AFPC s'engage à publiciser cette campagne auprès des médias et ce à l'échelle nationale; et

Il est de plus résolu que l'AFPC mandate le personnel nécessaire pour mener à bien la campagne et appuyer le CRFO.

Proposé par Linda Iezzi, appuyée par Louise Patrice.

Adopté le 23 avril 2008 et adopté de nouveau le 8 octobre 2008.

Resolution 3

TITLE: GYNECOLOGICAL SERVICES

Originator : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

WHEREAS there is a shortage of health care professionals, especially gynecologists, in Quebec and specifically in the Outaouais area; and

WHEREAS there are only three gynecologists to serve the whole region; and

WHEREAS women from the Outaouais area must travel at their own expense as far as the Montreal region to obtain gynecological services since they cannot access these services in neighboring Ontario; and

BE IT RESOLVED that the PSAC support the steps carried out by the CRFO and commit itself to lobbying the necessary political and public authorities to address the problem of gynecological services; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the PSAC publicize this campaign through the media on a national scale;

BE IT FURTHER RESOLVED that the PSAC mandate the necessary personnel to conduct this campaign and support the CRFO.

Proposed by Linda Iezzi, seconded by Louise Patrice.

Adopted 23-04-2008 and on October 8, 2008.

Résolution 4

Objet : STRUCTURE DE L'AFPC

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

ATTENDU QUE l'AFPC est un syndicat qui se veut inclusif.

ATTENDU QUE l'AFPC se compose de plusieurs membres provenant de différents groupes d'équité.

Il est résolu que l'article 7 paragraphe (1) c) inclut un poste additionnel de VPEN qui est désigné comme étant le porte-parole de l'AFPC en matière de droits de la personne.

Il est de plus résolu que ce poste additionnel de VPEN sera occupé par un membre provenant de l'un des groupes d'équité reconnus par l'AFPC.

Proposée par Francine Stuart, appuyée par Jacques Marengère.

Adoptée le 27 février 2008 et adopté de nouveau le 8 octobre 2008.

Resolution 4

TITLE: STRUCTURE OF THE PSAC

Originator : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

WHEREAS the PSAC is a union that strives to be inclusive; and

WHEREAS the PSAC consists of members belonging to different equity groups;

BE IT RESOLVED THAT Section 7 paragraph (1) c) include an additional Vice-President (NVP) to act as PSAC's human rights spokesperson;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this additional NVP position be held by a member belonging to an equity group recognized by the PSAC.

Proposed by Francine Stuart, seconded by Jacques Marengère.

Adopted 27-02-2008 and on October 8, 2008.

Résolution 5

Objet : Centre d'expertise – Harcèlement

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

Attendu que le harcèlement sous toutes ses formes a des effets négatifs extrêmes sur ceux et celles qui le subissent, et

Attendu que le harcèlement entraîne l'isolement des victimes et réduit leur confiance et capacité de se protéger, et

Il est résolu que l'AFPC s'engage à établir un centre d'expertise voué à la prévention du harcèlement et à la défense des victimes de harcèlement, et

Il est de plus résolu que l'AFPC alloue au centre d'expertise les ressources suffisantes pour soutenir concrètement les membres victimes de harcèlement, et

Il est de plus résolu que le centre prenne des mesures proactives pour informer et instruire les membres sur la façon d'identifier le harcèlement avant qu'il ne devienne un plus grand problème et pour définir les mesures que les membres devraient prendre pour se protéger eux-mêmes, et

Il est de plus résolu que les ressources consacrées à l'établissement et à l'opération du centre ne soient pas sujettes à la réaffectation dans le budget de l'AFPC.

Proposé par Louise Patrice, appuyée de François Brochu.

Adopté le 8 octobre 2008.

Resolution 5

OBJECT : Centre of expertise – Harassment

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

Whereas harassment in all forms have extreme negative effects upon those subject to this practice, and

Whereas harassment serves to isolate its victims and reduce their confidence and ability to protect themselves, and

Therefore Be It Resolved that the PSAC undertake to establish a centre of expertise in the area of harassment prevention and advocating on behalf of victims of harassment, and

Therefore Be It Further Resolved that the centre of expertise has sufficient resources allocated to concretely support members who are victims of harassment, and

Therefore Be It Further Resolved the centre engage in proactive measures to inform and educate members on how to recognize harassment before it becomes a larger problem and what actions members should take to protect themselves, and

Therefore Be It Further Resolved that resources dedicated to the establishment and operation of the centre not be subject to reallocation within the PSAC budget.

Proposed by Louise Patrice, seconded by François Brochu.

Adopted on October 8, 2008.

Résolution 7

Objet : Bilinguisme du vice-président exécutif régional RCN

Source : Conseil régional d'action politique de l'Outaouais

ATTENDU QUE le VPER de la RCN représente des membres des communautés linguistiques francophone et anglophone;

ATTENDU QUE le VPER de la RCN doit pouvoir communiquer avec les membres de l'AFPC dans la langue de leur choix;

Il est résolu que si le VPER de la RCN n'est pas bilingue au moment de son élection, il ou elle s'engage à le devenir dans les 12 mois suivants.

Il est de plus résolu que le VPER quitte son poste s'il ne répond pas aux exigences linguistiques fonctionnelles.

Proposé par Francine Stuart, appuyée de Jacques Marengère.

Adopté le 8 octobre 2008.